Jeudi 30 Juillet 1868. No 61. HUITIÈME ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE LIBERAL DU VALAIS

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : par an, pour la Suisse, ff. 10. — Pour 6 mois ff. 5. — Pour 3 mois ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION : 10 cent. la ligne de 39 lettres ou son espace. Les annonces se payent d'avance et doivent être adressées à l'imprimerie. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, etc., sera adressé franco au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner en tout temps à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de postes. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.
La maison HASENSTEIN ET VOGLER à BALE, Francfort s/M., Hambourg, Vienne, Leipzig et Berlin est seule autorisée recevoir pour nous les annonces extérieures (non cantonales).

Canton du Valais.

La *Revue des Deux Mondes*, dans sa chronique du 15 juillet, annonce la convocation du concile de 1899 par les réflexions suivantes :

« Notre temps a cela de caractéristique qu'il n'y a plus vraiment de petites questions. Nous vivons au milieu des grands problèmes, qui apparaissent sous toutes les formes et quelquefois à travers les incidents les plus ordinaires, problèmes économiques ou financiers, problèmes sociaux, problèmes politiques, et les questions religieuses elles-mêmes tendent de plus en plus à jouer un rôle dans ce vaste et confus mouvement dont nos débats sont l'expression. On ne plus les éluder, ces terribles questions, elles s'imposent toutes seules, non plus comme une grande préoccupation idéale ou comme un sujet de controverse abstraite, mais comme une affaire urgente, pratique, d'aujourd'hui et de demain.

« Il s'agit de savoir, dans quelles relations vont vivre l'Eglise et la société civile, et ce n'est pas dans un médiocre concile comme un sénat, à propos du matérialisme, que ces tous-puissants problèmes vont être débattus, il vont bel et bien s'agiter dans un vrai concile, un concile œcuménique convoqué par le pape Pie IX, à Rome, pour la fin de l'année 1869. Il sont toujours étonnants par leur sérénité ces auguetes veillards du Vatican. On voit bien qu'ils sont éternels : ils fixent un concile à la fin de 1859, sans se demander, où en sera l'Europe, où ils seront eux-mêmes dans un an et demi. D'ici là, que de choses peuvent se passer. Ce n'est pas moins un événement d'un ordre supérieur et qui peut avoir des conséquences singulièrement graves dans l'état moral du monde. Pour la premiàre fois depuis le concile de Trente, l'Eglise catholique va se montrer dans la majesté de ses réunions universelles, pour la première fois, depuis trois cent ans, elle va faire l'essai de sa puissance collective, et c'est une ressemblance de plus de notre temps avec le XVI siècle. Ce qu'il y a d'étranger, c'est que dans la convocation de ce concile de Trente, le pape Pie IX commence par une surprenante nouveauté. Il pose la question de telle sorte que, par la déduction la plus simple on arriverait tout droit à la solution du plus grand des problèmes contemporains, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ce pape ingénu semble fait pour toutes les audaces, comme il a été soumis à toutes les épreuves. Il ne convoque plus, ainsi que le faisaient ses prédécesseurs, les souverains, les puissances laïques à son concile, il les laisse parfaitement de côté. Ce qu'il fait avec sa candeur accoutumée est l'affirmation la plus hardie de l'indépendance absolue de l'Eglise. C'est donc l'Eglise seule qui va mettre la main à l'œuvre, qui entreprend de se suffire à elle-même en dehors de tout concours des gouvernements, et, d'après les circonstances où nous sommes, d'après l'inspiration sous laquelle ce grand fait se produit, il est bien clair que c'est là une immence tentative pour ressaisir une puissance ébranlée, ballotée à tous les vents du siècle, pour rallier le clergé universel sous le drapeau d'une doctrine unique déjà résumée dans le *syllabus* de 1864. »

Les récents travaux du diguement du Rhône et de ses affluents viennent de subir une épreuve décisive par suite de la crue extraordinaire des eaux, occasionnée par les chaleurs tropicales que nous subissons depuis quelques jours. Il n'est pas arrivé à notre connaissance, que des dégats majeurs aient eu lieu sur aucun point du territoire.

A Granges, vers le pont, une brêche s'est ouverte, mais sans occasionner des pertes sérieuses, vu l'absence de récoltes sur les terrains inondés. A Saillon de même, des ouvriers sont à réparer une digue qui a cédé sous l'impétuosité du courant. La plaine de Rarogne est légèrement immergée, dit-on. Un ingénieur cantonal s'est rendu sur les lieux. — Voilà à quoi se borne pour le moment les renseignements qui nous sont parvenus.

Les travaux du chemin de fer ont résisté dans le Bas-Valais.

Aujourd'hui, mercredi matin, aucune autre nouvelle n'était arrivée à Sion. — Le Rhône a légèrement baissé par suite de l'abaissement de la température.

Un touriste anglais, M. Elliot, accompagné des guides Peter Knubel et Joseph-Marie Lochmatt, tous les deux de St Nicolas, a tenté samedi dernier, 25 courant, par le versant valaisan, une nouvelle ascension du Matter-horn ou Mont-Cervin qui à parfaitemant réussi. Le hardi voyageur d'outre Manche a profité le premier, comme lieu de refuge, de la cabane nouvellement construite par les deux guides que nous venons de nommer et aux frais de la section valaisanne du Club Alpin, *Monterosa* On a également placé plus de 400 toises de chaînes en fer dans les endroits où le sentier surplombe les précipices. On raconte à cette occasion, que les guides de Zermatt ont fait preuve de peu de bon vouloir et d'énergie : après avoir promis de s'associer à l'érection du chalet désigné plus haut, ils se sont obstinément refusés de contribuer à la dépense faite en commun et dans l'intérêt général. Bien plus, lorsque M. Elliot a réclamé les bons offices des guides de Zermatt pour l'accompagner au Cervin, ces derniers reculèrent devant les difficultés de l'entreprise. Ils laissèrent aux hommes de St-Nicolas le mérite de l'ascension.

M. Thioli, de Genève, est arrivé, lundi dernier à Viège dans le même but que M. Elliot : ce sera le premier clubiste suisse qui gravira le Mont-Cervin. Nous lui souhaitons bonne chance et un soleil radieux.

Il y a quelques jours, les deux frères Vuignier d'Evolène avec leur camarade Pierre Bétrison et deux autres habitants de la vallée, ont fait de leur propre volonté, dans l'intention d'être utiles aux touristes, l'ascension de l'Aiguille *de-la-Za*, regardée jusqu'ici comme plus innaccessible que le Cervin. Cette aiguille dont la forme pointue et inclinée vers la base semblait devoir défier le pas des plus intrépides grimpeurs, est située sur les sommets de la chaîne des Grandes Dents qui partage la vallée d'Arolla de celle de Ferpècle. Il a fallu à ces montagnards accomplir des prodiques de témérité et d'audace pour arriver sur le point culminant, qu'ils s'étaient proposés d'atteindre. On raconte que Vuignier, s'accrochant à l'épaule de Bétrison, soutenu sur le dos d'un de ses camarades, est parvenu ainsi a jeter une corde autour d'une aspirité de rocher taillé à pic, et par ce moyen à escalader la dernnière arrête, d'où le regard plane sur le panorama des Alpes .... Il n'y aura bientôt plus de pics innaccessible en Suisse.

Madame Ratazzi, née Bonaparte-Solms, femme du président du parlement Italien et dont les œuvres littéraires ont occasionné un certain retentissement l'an passé, a passé à Sion lundi matin, se rendant aux eaux de Loèche.

Un voyageur « reconnaissant » nous écrit depuis Genève pour remercier le tenancier du restaurant de la *Poste* à Brigue, sur la table duquel il avait oublié une certaine somme d'argent et qui s'est empressé de la lui adresser spontanément par l'entremise du bureau des postes à Sion. — Tout en acceptant cette communication, dont nous apprécions l'intention bienveillante de la part de son auteur, nous trouvons que le maître d'hôtel dont s'agit, n'a fait que strictement son devoir, et nous aimons à penser, que tous ses collègues, dans les mêmes circonstances, en eussent agi également,

---

Collége de St-Maurice. — Liste des élèves qui ont obtenu les premières places :

COURS DE PHILOSOPHIE.

Philos. de la Religion. Gerster, Ernest, du Jura bernois, et Jacquier, Frédéric, de Savièse.
Logique. Gerster.
Ontologie. Jacquier et Gerster.
Métaphysique. Les mêmes.
Psychologie. Gerster et Torrenté, Oswald, de Monthey.
Morale et droit naturel. Gerster.
Histoire de la civilisat. Le même.
Hist. de la litt. français, Jacquier.
Hist. de la litt. lat. Bioley, Charles, de St-Maurice
Mathématiques. Gerster.
Hist. naturelle. Jacquier.

II. ET I. RÉTHORIQUE.

Classe supérieure.

Progrès. Anthoine, Jean-Marie, de Sierre.
Litt. latine. Le même.
Litt. française. Le même.
Poésie. de Werra, Victor, de St-Maurice.
Mathématiques. de Werra, Gustave, St-Maurice.
Hist. naturelle. Le même.

Classe inférieure.

Progrès. Joris, Emile, de Martigny.
Langue latine. Le même.

Langue française. Le même.
Versification. Chervaz, Xavier, de Collombey.
Mathématiques. Décaillet, J.-Pierre, de Salvan.

COURS COMMUNS.

Religion, Anthoine et de Werra, Gustave.
Histoire. Joris.
Cosmographie. Décaillet.

SYNTAXE ET GRAMMAIRE.

Classe supérieure.

Progrès. Pélissier, André, de St-Maurice.
Langue latine. Gross, Eugène, de Salvan.
Langue française. Pélissier.
Versification. Le même.

Classe inférieure.

Progrès. Vernay, Jules, d'Orsières.
Langue latine. Evéquoz, Pierre-Marie, de Conthey, et Vernay.
Langue française. Evéquoz.

COURS COMMUNS.

Religion. Gross et Vernay.
Arithm. et algèbre. Pélissier, André.
Hist. anc. Vernay.
Géographie. Gross.

RUDIMENTS ET PRINCIPES.

Classe supérieure.

Progrès. Bonjean, Victor, de Vouvry.
Langue lal. Le même.
Langue franç. Le même.

Classe inférieure.

Progrès. Chappaz, Achille, de Monthey.
Langue lat. Emonet, Jules, de Martigny,
Langue franç. Le même.

COURS COMMUNS.

Religion. Chappaz et Stockalper, Charles, de St-Maurice.
Arithmétique. Juilland, Maurice, de St-Maurice.
Histoire. Chappaz.
Géographie. Ducrey, Alfred, de Martigny.
Calligraphie. Bioley, Louis, de St-Maurice.

ÉCOLE MOYENNE.

Progrès. Favre, Jules, de Monthey.
Religion. Le même.
Langue franç. (*Divis. supér.*) Le même.
(*Divis. infér.*) Bioley, Benjamin, de St-Maurice.
Tenue des livres. Spahr, Emile, de Sion.
Géométrie. (*Divis. supér.*) Le même.
(*Divis. infér.*) Barman, Maurice, de St-Maurice.
Arithmétique. Spahr.
Hist. romaine. Favre et Bioley.
Géographie. Favre.
Chimie. Gay, Alph., de Martigny.
Physique. Favre.
Agriculture. Pont, Alexandre, de St-Pierre des Clages.
Calligraphie. Favre.

COURS SPÉCIAUX.

Langue grecque. (*2ond. cours.*) Gerster, Ernest.
(*1er cours.*) Kraig, Léon, d'Ernen.
Langue allem. (*2de division.*) Anthoine, Bonjean et de Werra, Gustave.
(*1er division*). Emonet, Bonvin, Patrice, de Lens, et de Werra, Paul, de St-Maurice.
Cours franç. p. les allemands. Kraig.
Chant. (*3me cours.*) Zumoffen, Henri, de Monthey, et Bioley, Benjamin.
(*2ond cours.*) Evéquoz, P.-Marie.
(*1er cours.*) Copt, Alfred, de St-Maurice.

DESSIN.

Dessin de tête. (*1re section.*) Chervaz. — (*2de section.*) Chappaz.
Paysage. Zumoffen et de Werra, Victor. — Meyer, Adolphe.
Dessin linéaire. Wouilloz, Emile, et de Werra, Gustave. — Jordan, Charles, et de Sepibus, Ferdinand.

CONFEDÉRATION SUISSE.

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE.

CONSEIL NATIONAL

Séance du 18 Juillet 1868.

Le conseil national, sur la proposition de sa commission, a voté l'invitation suivante au Conseil fédéral (déjà adoptée par le Conseil des Etats).

« *a*) De ne pas donner suite, pour le moment, à son arrêté du 1er novembre 1867, concernant le retrait des monnaies d'argent (au 800 millièmes) frappées en 1860 : — *b*) de présenter aux Chambres un plan indiquant comment il se propose de mettre en application la convention monétaire de 1865 (entre la France, l'Italie, la Belgique et la Suisse), en ce qui concerne le retrait des monnaies frappées au 800/0, ainsi que la frappe des monnaies au nouveau titre prévu par la convention (835/0), avec un compte approximatif du résultat de cette opération. »

Le Conseil national a achevé, le 20, la discussion du rapport de gestion du Conseil fédéral et entendu le rapport de la commission sur le message fédéral concernant le caserne de Thoune.

Sur la demande de la commission, l'affaire de l'octroi de la Ville de Genève, vu la fin prochaine de la présente session, a été remise à la session de décembre.

Séance du 22 juillet.

Le Conseil fédéral a annoncé aux Chambres la signature du traité de commerce avec l'Autriche et de diverses conventions pour le commerce, l'établissement, l'extradition, le régime consulaire et la propriété littéraire avec l'Italie.

Chaque Conseil a nommé une commission pour rapporter sur ce sujet dans sa session de décembre.

Le Conseil des Etats a adhéré à la décision du Conseil national rejetant le recours des catholiques du Jura sur la suppression des sœurs enseignantes (25 voix contre 10) et de certaines fêtes religieuses (26 voix contre 9).

Ensuite le Conseil des Etats a adhéré à tous les changements votés par le Conseil national sur les *postulats* relatifs à la gestion du Conseil fédéral.

Séance du 23 juillet.

Le Conseil des Etats a ratifié la convention relative à la rectification de la frontière entre la Suisse et l'Autriche à Finstermünz, et la convention avec Rome sur l'égalité de traitement dans les rapports commerciaux. Le Conseil des Etats a décidé de clore la session samedi.

Le Conseil national a discuté la question des crédits supplémentaires, et aux décisions prises par le Conseil des Etats, sauf sur quelques points de détail.

La session a été close samedi.

Le Conseil fédéral a donné son consentement au traité de commerce conclu le 14 courant avec l'Autriche et a décidé de le soumettre à la ratification de l'Assemblee fédérale.

La convention passée avec le gouvernement papal relative aux avantages à accorder aux ressortissants des deux pays, sera de même présentée à la sanction des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral annonce à l'Assemblée fédérale que les négociations avec l'Italie pendantes depuis 4 ans, ont enfin reçu une solution. Il s'agissait de quatre traités à conclure, l'un concernant la propriété littéraire et artistique, un troisième relatif à l'établissement des ressortissants des deux pays et aux affaires du consulat, un quatrième relatif à l'extradition des criminels. Ces divers traités ont été signés par les deux parties : les deux premiers à Florence par le ministre suisse et le ministre des affaires étrangères italien, et les deux autres à Berne par M. Dubs, président de la Confédération, M. Frey-Hérosée, ancien conseiller fédéral, et M. Melegari, ambassadeur italien.

Le Conseil fédéral demande qu'on veuille bien remettre à la session prochaine de décembre la discussion sur ces divers traités, ainsi que sur celui avec l'Autriche, et que l'on nomme en attendant une commission chargée d'en faire l'examen préparatoire.

Le gouvernement badois fait savoir qu'il est disposé à entrer en négociations pour le rétablissement des communications des voies ferrées entre les deux gares du grand et du petit Bâle. Le Le gouvernement bâlois en est informé, avec invitation de donner plus tard connaissance du résultat des arrangements qui auront été pris.

On accorde au gouvernement valaisan, sur le vu des pièces justificatives, un à-compte de 46,000 fr. pour les travaux qu'il a fait exécuter à la correction des eaux du Rhône.

Le Conseil fédéral a reçu, en don des auteurs, une *Histoire de la littérature allemande* par le docteur R. Gerstenberh, et *Sous les Sapins*, nouvelles et croquis neuchâtelois, par Azeline.

M. Welti (l'ingénieur) a exposé dans la chambre de la commission du Conseil des Etats un modèle de locomotive de son invention pour le passage des Alpes. Il doit aujourd'hui donner une explication de son système à quelques membres du Conseil fédéral et de l'Assemblée.

NOUVELLES DES CANTONS.

FRIBOURG. Les journaux de ce canton son absorbés depuis quelque temps par une polémique intéressante relativement à un fait scandaleux qui mérite d'être connu au dehors.

Une incendie éclata dans le mois d'octobre 1867 au village de Prez vers Siviriez et y consuma un bâtiment appartenant à la femme d'un nommé Alexandre Cosendey. Le préfet de la Glane se transporta immédiatement sur les lieux et dressa procès-verbal du sinistre ; la cause de l'incendie demeura inconnue. L'enquête n'eut aucune suite ultérieure.

Cette affaire paraissait complétement oubliée lorsque le 3 avril 1868 le même préfet rouvrit d'office l'enquête clôse au mois d'octobre et la dirigea contre Alexandre Cosendey qu'il accusa ainsi d'avoir volontairement mis le feu à sa propriété. L'affaire étant parvenue deux mois après à la chambre d'accusation, celle-ci reconnut la prévention dénnuée de tout fondement et rendit un arrêt de non-lieu en ces termes : « Attendu » qu'il n'existe pas d'indices de culpabilité à la » charge du prévenu, il ne sera pas suivi au pro« cès dont les frais seront supportés par le fisc. »

Jusqu'ici rien de particulier à signaler, sinon un de ces commencements d'erreurs judiciaires, une de ces enquêtes trop légèrement commencées comme on en voit malheureusement dans tous les pays. Mais voici qui est plus grave,

Le zèle du préfet de la Glane à rouvrir au mois d'avril une enquête abandonnée depuis six mois paraît s'expliquer par la circonstance que le 22 mars 1868 une élection pour le Grand Conseil avait eu lieu dans le district de Romont, élection très chaudement disputée, et qu'à cette occasion Alexandre Cosendey avait pris vivement parti pour le candidat libéral en epposition au candidat ultramontain patroné par la préfecture. De là l'ardeur du préfet à inventer des délits et à en poursuivre les auteurs imaginaires. Un simple fait suffira pour démontrer les sentiments qui dans cette affaire ont exclusivement animé ce magistrat : à la lettre par laquelle il transmettait à l'office l'enquête qu'il venait de rouvrir, il avait joint un petit billet au crayon entièrement écrit de sa main, lequel portait : *Le propriétaire Consendey s'est fait distinguer dernièrement à Prez en se donnant beaucoup de mouvement pour le candidat radical.* Le billet est encore au dossier. A lui seul il explique tout.

Ce fait révélé au public par les journaux libéraux n'a pas été contesté par le préfet de la Glane. Ce magistrat au contraire a prétendu qu'il était dans son droit en s'informant des opinions politiques de ses administrés et en tenant compte dans l'occasion. Les journaux ultramontains vont

même jusqu'à s'étonner du bruit qui se fait autour de cette affaire. Qu'on sache donc bien dans toute la Suisse que, sous le régime actuel, il est admis dans le canton de Fribourg que les préfets, fonctionnant comme magistrats judiciaires, ont le droit et le devoir de tenir compte de l'opinion politique des citoyens, et cela même quand il s'agit de l'administration de la justice pénale et d'accusations qui peuvent entraîner les travaux forcés à perpetuité !

— Un accident déplorable a eu lieu dimanche à Belfaux. Pendant qu'un jeune carabinier commettait l'imprudence de tirer depuis son domicile vers la route qui longe la maison, une femme qui se rendait à vêpres a été traversée de part en part par une balle et a succombé peu de temps après. — Comme on le voit, le nombre des malheurs causés par le manque de précaution dans le maniement des armes à feu devient de plus en plus considérable.

L'auteur de cet homicide involontaire est arrêté.

BERNE. — Dans la soirée de lundi 13 courant pendant un orage d'une violence extrême, la foudre est tombée sur une ferme située sur la montagne au nord de Corgémont (Jura). Le fermier était absent ; sa femme épouvantée par la commotion électrique et la violence du coup de tonnerre, saisi ses deux enfants, se précipita hors de la maison et s'enfuit à toutes jambes sans se retourner. — « La foudre vient de tomber chez nous, dit-elle à un jeune homme que par bonheur elle rencontra dans sa fuite. — « Mais on le voit, s'écria aussitôt ce dernier, votre maison brûle, la fumée sort du toit ! »

Sans perdre de temps, il courut arrêter si possible les progrès de l'incendie ; il parvint non sans peine et non sans se brûler affreusement les mains. Le feu était à la charpente et allait se communiquer au foin. Ca jeune homme, par son sang-froid, son courage et son dévouement a sauvé un bâtiment assuré pour 6,500 fr., mais qui en valait d'avantage, et tout le mobillier qui, dit-on, n'est pas en assurance. Il aurait bien droit nous semble-t-il, a une petite récompence. Pour notre part nous regrettons de ne pas savoir son nom qui mériterait d'être publié.

GRISONS. — L'artillerie de campagne de ce canton fait des tours de force dans ses excursions Mardi dernier un détachement sorti du Luciensteig et allait coucher à Kublis, sur le Landquart. Le mercredi il allait jusqu'à Davos. Le jeudi il opérait le passage difficile de la Strala et arrivait le soir à Coire. Dans ces trois journées il avait franchi une distance de 35 à 40 lieues par des chemins le plus souvent rocailleux et peu praticables. Il y a quelque temps ce même détachement faisait l'ascension duFläscherberg et pénétrait dans la pricipauté de Lichtenstein jusqu'à Guechen, à travers une contrée isolée et sauvage où de mémoire d'homme depuis l'invention de la poudre on n'avait jamais entendu gronder le canon.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

France.

Par cette température caniculaire, l'exercice du mandat de député s'élève à la hauteur de l'héroïsme. On est obligé de répandre du vinaigre dans la salle des séances pour que la congestion cérébrale n'y sévisse pas à l'état endémique. Il n'y a plus que les orateurs méridionaux qui tiennent bon et qui aient le courage d'avaler le verre d'eau tiède de l'éloquence parlementaire. M. Picard a parlé hier sur le secret des lettres et il n'a pas même réussi à jeter du froid dans la salle. M. Pelletan parle aujourd'hui, m'assure-t-on, sur la question du timbre des journaux. Il va sans dire qu'il demande la suppression du timbre; il va sans dire aussi que son amendement sera étranglé avec enthousiasme par la majorité.

— Décidément M. Emile Ollivier est un homme universel, tantôt financier, tantôt père de l'Eglise, tantôt avec le gouvernement, tantôt contre lui ; on dirait qu'il a juré de tenir en éveil la curiosité publique. Mais voici bien autre chose, on annonce que cet hiver il va publier un roman. Sera-ce une autobiographie ? L'histoire de ses relations avec les Tuileries et de son refus du portefeuille aurait, j'en suis sûr, un certain succès,

— Il existe à Marseille une sorte de *camorra* qui fonctionne à l'aide de menaces et de machines infernales en miniature. Le *Pays* donne à ce sujet les détails que voici :

« M. R., riche négociant, n'ayant pas consenti à livrer 20,000 fr. qu'on lui demandait, reçut le jour suivant, une boîte chargée de fulmi-coton de balles et de capsules, destinée à faire explosion entre ses mains. Le lendemain de sa déclaration au procureur impérial, M. R trouva dans sa boîte une lettre ainsi conçue

« Monsieur,

« Vous avez porté plainte chez le procureur « impérial ; c'est inutile. Nous sommes parfaite- « ment à l'abri des recherches de la police : nous « ne la craignons pas et la preuve, c'est qu'au- « jourd'hui, ce n'est pas 20,000, mais c'est 30,000 « fr. que nous exigeons de vous. Si cette somme « ne nous est pas comptée, on vous assassinera, « vous, votre femme, vos enfants et quelques- « uns des vôtres. »

Cette menace, ajoute le *Courrier de Lyon*, n'a pas été mise à exécution, bien que M. R. n'a pas versé la rançon demandée.

Autriche

En Autriche, les manifestations contre l'attitude anti-libérale du clergé se multiplient et commencent à prendre un caractère dangereux pour la sécurité publique.

Les désordres de Trieste, qui se sont renouvelés, et dans lesquels, pour la seconde fois, le sang a coulé, prouvent qu'on cherche à ameuter les populations ignorantes des campagnes contre celles plus éclairées des villes. On a failli voir se reproduire à Trieste les déplorables scènes de persécution dont les juifs ont été l'objet dans les principautés. De semblables désordres sont encore à redouter dans le Tyrol et en Bohême.

Angleterre.

Un capitaine de la marine britannique, accusé par les autorités mexicaines de Mazatlan d'avoir fraudé des droits de douane, a trouvé bon, pour venger son honneur outragé, de mettre ce port en état de blocus. Sans l'intervention du consul américain, il y ajoutait un petit bombardement. En attendant les légitimes réclamations du gouvernement de Mexico, l'affaire à été portée à la clrambres des lords d'Angleterre par une interpellation de lord Denbigh. Lord Malmesbury a annoncé qu'ordre avait été envoyé de lever le blocus. Quant à la conduite du capitaine anglais, elle paraît en effet illégitime au gouvernement ; mais avant de le condamner celui-ci désire connaître en détail toutes les circonstances de l'affaire.

Belgique.

Il se trove actuellement à l'hôpital Saint-Jacques à Namur, une pensionnaire âgée de 104 ans. Elle est traitée dans cet établissement pour une légère blessure à la jambe : cette centenaire, nommée Marie-Joseph Dupont, jouit de toutes ces facultés intelectuelles. Douée d'une humeur facile et joviale, il n'est pas rare de l'entendre chanter. Dans les premiers jours seulement, elle fut prise tout à coup d'une assez grande tristesse, qui alla jusqu'aux pleurs. Interrogée par la religieuse sur le motif de ce profond chagrin, la pauvre vieille répondit :

J'ai pensé toute la nuit à mon petit garçon, qui est habitué d'être soigné par moi tous les jours.

Quel âge a-t-il donc, bonne femme, votre petit garçon ?

Il va sur quatre-vingt cinq ans.

Danemark.

Le 15, à 7 heures du soir, ont eu lieu à Klampenberg les fiançailles officielles du prince héritier du Danemark avec la princesse Lovisa, fille du roi de Suéde.

VARIÉTÉS.

Les journaux américains racontent le fait plaisant qui suit :

Le rédacteur d'un petit journal achète du sucre en poudre ; il se trouve que ce sucre était mélangé de sable blanc. Aussitôt l'acheteur inséra dans sa feuille l'avis que si le négociant qui l'avait si indignement trompé ne lui envoyait pas, à son domicile, à titre de dédommagement, sept livres sucre, il livrerait son nom à la publicité.

Le lendemain, cinq épiciers lui envoyèrent chacun les sept livres de sucre demandées.

Un docteur écossais s'est livré à de curieuses recherches pour arriver à connaître l'influence qu'exerce le mariage sur la durée de la vie humaine. Il résulte de son travail que depuis 20 ans jusqu'à la fin de la vie, l'âge moyen pour les hommes mariés est de 59 ans 1/2, tandis qne celui qu'atteignent les célibataires n'est que de 40. En d'autre termes, passé l'âge de 40 ans, les hommes mariés ont la chance de vivre 19 ans 1/2 de plus que les célibataires.

En ce qui concerne les femmes, la différence est moins grande, mais elle est encore très sensible.

Extrait du Bulletin officiel N. 30

DISCUSSION, CESSION DE BIENS.

Monthey.

Maurice Donnet, de Troistorrents.
Inscriptions chez le notaire Alfred Martin, jusqu'au 1er septembre prochain.

Basile Perrin,
Inscriptions chez le notaire Alfred Martin, à Monthey, jusqu'au 7 septembre prochain.

INTERDICTIONS.

Bagnes.

André-Justin Perron,
Conseil judiciaire, Maurice-Jos. Besson.
Pierre Pache, de Bruson,
Curateur Etienne Pache,
Subrogé, Maurice-Jos. Gailland.
Euphrosine Gillioz,
Subrogé, François Guillioz.

Grimisuat.

Scholastiques Dubuis,
Curateur, Jos. Dubuis,
Subrogé, Jean-Paptiste Delaloye.

Nax.

Madeleine Valiquer,
Conseil judiciaire, Louis Constantin.
Marguerite Torrent,
Conseil judiciaire, Augustin Bruttin, de la Cretta.
Michel Udrisard,
Conseil judiciaire, Maurice-Polycarpe Torrent.

ENCHÈRES.

Entremont.

Le 9 août prochain, à l'hôtel Perrodin, aux Chables de Bagnes, à 2 heures après-midi, vente par enchère de plusieurs immeubles.

Martigny.

Le 22 août prochain, au domicile du juge Grange, à Fully, à une heure de relevée, vente par enchère de plusieurs immeubles.

Vétroz.

Le 2 août prochain, à 1 heure après-midi, au domicile de Jean-Ignace Delaloye, à Ardon, vente par enchère de différents immeubles.

Hérens.

Le 16 août prochain, à 1 heure de relevée, chez M. le vice-président Bétrison, à Evolène, vente par enchère de plusieurs immeubles.

ACTES DE CARENCE.

Vouvry.

Louis Pignat, menuisier, pour 47 francs.

ANNONCES.

AVIS.

L'administration du chemin de fer de la ligne d'Italie informe le public, que les soumissions, pour location d'un emplacement, pour construction d'un buffet, sur le terrain de la Cie, à la gare de Sierre, seront acceptés, jusqu'à 5 août prochain.

On pourra prendre connaissance des conditions du bail, au bureau central de la Cie à Sion.

Sion, le 24 juillet 1868.

Le docteur Lambossy, fils de Nyon, se rendra à Lausanne, le samedi, 1er août, pour ses consultations spéciales sur la surdité et les maladies des oreilles.

Il recevra à l'hôtel du Belvédere, de une heure à trois heures.

A LOUER dès le 15 août prochain, une chambre non meublée, près l'hôtel de la poste.

S'adresser à l'imprimerie de ce journal.

AVIS

MAURICE RAPPAZ, boulanger, à St-Maurice, offre à vendre de gré à gré, pour cause de déplacement :

1° 17,500 pots de vin nouveaux, de St Maurice;

2° Plusieurs vases de cave de la contenance, totale de 570 sétiers de 25 pots.

Prix et conditions de paiement très-favorables.

S'adresser au propriétaire, qui s'empressera de donner tous renseignements désirés.

EMIGRATION
au Brésil et à la Plata.

Paquebots à vapeur de Ire classe, partant de Marseille le 15 de chaque mois et effectuant le trajet dans les conditions de célérité et de bon marché exceptionnelles.

S'adresser à l'agence des paquebots transatlantiques chez LOUIS GÉTAZ, commissionnaire, 47, rue du Rhône, à Genève.

SERVICE D'OMNIBUS
entre Sion et Bramois,

tous les dimanches et jours de fête.

Départ de Sion.	*Départ de Bramois.*
1 heure	1½ heure
2 »	3½ »
4 »	5 »
5½ »	7¼ »

Tous les jeudis soir, départ pour Bramois, à 5½ h.

25 Ct. *par personne.*

DROZ.

HOTEL DU MONT-COLON
A Evolène.

Ouvert dès le 20 juin.

A VENDRE :

2 à 300 plantes peupliers et saules, plus 5 à 600 toises de bois de verne. — S'adresser franco à l'avocat ZUFFEREY, à Sion.

JUVET & Cie
PETITS PHILOSOPHES 493
Genève.

Essence de Glands torréfiés

Nouveau produit alimentaire et médicament approprié à toutes les constitutions débiles.

MÉDAILLE
A L'EXPOSITION DE GENÈVE
1864

Cette Essence convient particulièrement aux enfants, aux convalescents, aux personnes affaiblies par les maladies ou par l'âge.

Nous pouvons la recommander avec confiance dans les cas suivants :

1° diminution ou perte de l'appétit,
2° irrégularité dans les fonctions intestinales et surtout diarrhées opiniâtres,
3° catarrhes prolongés,
4° scrofules et autres maladies générales de l'enfance et de l'adolescence,
5° affaiblissement général à la suite de longue maladies,

Le dépot pour le canton du Valais, chez M. de Quay à Sion.

Prix du flacon ordinaire fr. 1. 20 } avec prospectus.
» » » double » 2. 20 }

L'agence concessionnaire

DE PASSAGE ET D'ÉMIGRATION
de J. U. SCHMID, à Bâle

se charge du transport de tous les voyageurs par navires à vapeur et à voiles pour *l'Amérique du nord*, *l'Amérique centrale*, *celle du Sud* et pour *l'Australie*, en garantissant les meilleurs traitements à des prix modérés. — S'adresser pour renseignements et pour la conclusion des contrats directement à

Mr. J- U. SCHMID, à Bâle.

LA PLUME FÉDÉRALE

ayant été habilement imitée, le public doit se tenir en garde contre les contrefaçons et exiger sur *la* boîte et *sur la plune elle-même* la marque de fabrique B et F.

LA PLUME FÉDÉRALE

se trouve en quatre largeurs de pointe et au prix de fr. 2 — la boîte chez tous les papetiers de la Suisse.

AVIS.

Mr JEAN RUMPF, coutelier, avise l'honorable public, qu'il vient de s'établir dans la maison de Melles Clo, rue des vaches, à Sion ; il se recommande pour tous les ouvrages, concernant son état. — **Service prompt. Prix modiques.**

Attention !

La cruche à eau, terre anglaise, dit alcasazzas, conservant l'eau toujours fraîche, vient d'être placée en dépôt chez Joseph ZEN-KLUSEN. — Prix : 1 fr. 50 et 2 fr. — En même temps il a l'honneur d'informer le public qu'il a reçu un nouvel envoi de gravures, sujets romains, de chasse, etc., etc.

HOTEL-PENSION DE MORGINS,

VALAIS, SUISSE,

tenu par les locataires, Amiguet et Baraldin même direction médicale que précédemment. Route nouvelle pour les voitures, de Monthey et continuation par la vallée d'abondance jusqu'à Evian.

Ouverture le 15 Juin

jusqu'à cette date, s'adresser à F. Amiguet, Hôtel-Pension Victoria à Aigle.

A VENDRE.

Une bonne calèche à 6 place, 2 gros char double ; prix modéré. S'adresser à BICKEL, charron à Sion.

ON DEMANDE

un ouvrier tonnelier, pour entrer de suite. — S'adresser à Gédéon Darbellay, tonnelier, à Sion.

L'HOTEL
du Glacier du Giétroz

au fond de la Vallée de Bagnes,

est ouverte dès le 1er juillet.

La Préservation personnelle, essai médical sur la guérison de la débilité nerveuse et physique et les infirmités secrètes de la jeunesse et de l'âge mûr, suites d'abus précoces ou excès qui épuisent prématurément les fonctions de la vérilité, détruisent tout espoir de postérité et mettent en danger le bonheur du mariage, par le Dr S. LA'MERT, No 37, Bedford square, a Londres, membre du collège de chirurgie de l'Angleterre, etc. — Consultations tous les ours. Les personnes qui ne pourraient se rendre chez lui peuvent être traitées avec succès par correspondance, et les remèdes sont expédiés d'une manière secrète et certaine dans toutes les parties du monde.

La **Préservation personnelle,** ornée de nombreuses gravures, se vend 1 fr. 50 c. chez M. Joël Cherbuliez, grande Rue No 2, à Genève, et il est envoyé *franco* par la poste pour 2 francs.

A LOUER.

Un appartement, composé de deux chambres cuisine, à l'ancienne Croix Blanche, à Sion.

S'adresser à l'imprimerie de ce journal.

Marché de Sion

du 25 juillet 1868.

1	Froment, la mesure fédérale	3 80
2	Seigle	2 50
3	Orge	2 40
4	Avoine	2 00
5	Fèves	—
6	Pommes de terre	1 40
7	Maïs	3 00
8	Haricots	3 80
9	Beurre, la liv.	1 —
10	Bœuf, 1re qualité la livre	0 65
11	,, 2e qualité ,,	—
12	Veau ,,	0 50
13	Mouton ,,	0 60
14	Lard ,,	—
25	Jambon sec ,,	—
16	Fromage ,,	70
17	Châtaignes le quarteron	1 60
18	Oeufs, la douzaine	0 60
19	Pain, 1re qualité, la livre	0 22
20	id. 2me » »	0 18